

## DEMANDE INDIVIDUELLE DE CONTROLE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR UNE VENTE IMMOBILIERE\*

- Date de demai	1de :	
- Nom du dema	ndeur :	
- Adresse de cor	respondance du demandeur :	
- N° de téléphor	ne :	Messagerie électronique :
- Nom du propr	iétaire (si distinct du demandeur)	:
	opriétaire (si distinct du demande	ur) : CP + Commune
- N° de téléphor	ne (si distinct du demandeur) :	
- Nom de l'acqu	éreur et adresse de corresponda	nce:
- Adresse du bie	en:	
- Références cao	dastrales du bien ( <u>plan de situatio</u>	on à joindre) :
	evente :occupation des lieux :	
	=	emaines suivant la réception de ce document dûment complété et ansmis dans les 3 semaines après le rendez-vous.
Une redevance d délibération du c	'un montant de 160 € HT soit 176, comité syndical) <u>par logement</u> serc	00 € TTC (montant janvier 2022, et révisable annuellement par
toutes eaux, poste de relevage, épandage, etc) devront être rendus accessibles avant le passage du technicien (regards à dégager et à desceller). * Contrôle effectué à la demande de l'usager, en dehors du contrôle périodique réalisé à l'initiative de la collectivité.		
Bon pour accord		
Date joindre).	Signature du demandeur	Signature du propriétaire (ou mandat de celui-ci à

Du lundi au vendredi : 8h à 17h30 contact@emma40.fr CENTRE SOUSTONS : 1, square d'Aquitaine - BP 55 40141 SOUSTONS Cedex - Tél 05 58 41 43 15 Du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30

www.emma40.fr